

Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 27 juin 2016 à 20h00, à la halle de gymnastique de Charmey, convoquée par la Feuille officielle n° 23 du 10 juin 2016 et par l'Echo Val de Charmey n°23 du 8 juin 2016, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence **M. Yves Page, Syndic**
Secrétaire M. Jean-François Rime
Scrutateurs M. Philippe Rime (bloc 1)
 M. François Schenk (bloc 2)
 M. Philippe Morisetti (bloc 3)
 M. Didier Ruffieux (bloc 4)
 M. Olivier Muriset (bloc 5)

Présents : 376 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2016, publié dans l'Echo de Charmey n° 16 du 20 avril 2016 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch
2. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016 - 2021
3. Election de la Commission financière pour la législature 2016 – 2021
4. Election de la Commission d'aménagement pour la législature 2016 – 2021
5. Election de la Commission de naturalisation pour la législature 2016 – 2021
6. Délégation de compétences au Conseil communal pour la législature 2016 – 2021
 - Transactions immobilières
 - Exercice du droit d'emption
7. Abandon du principe du fonds de compensation annuel aux Remontées mécaniques de Fr. 250'000.-, selon décision de l'assemblée communale du 27 octobre 2003
8. Crédit d'accompagnement pour le fonctionnement des remontées mécaniques
9. Crédit d'investissement aux remontées mécaniques pour le renouvellement de la concession
10. Divers

M. le Syndic. Mesdames et Messieurs. Avec mes collègues de l'exécutif, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

Avant de débiter cette assemblée, permettez-moi de remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune et sa population lors de la dernière législature, qu'elles soient membres du Conseil communal, employés communaux, membres de commissions...

L'affluence de ce soir reflète l'intérêt que portent citoyennes et citoyens au dossier particulièrement important des remontées mécaniques

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux à notre convocation. Merci également aux médias de l'intérêt qu'ils portent à notre commune. Les personnes qui n'ont

pas le droit de vote, ainsi que les représentants des médias, sont priés de prendre place sur les chaises le long du mur de la halle à votre droite.

Je vous informe que cette assemblée est enregistrée pour des raisons de tenue de procès-verbal. Si vous désirez intervenir, merci d'attendre d'avoir le micro en main, puis d'indiquer votre prénom et votre nom.

M. le Préfet Patrice Borcard ne pouvant se déplacer ce soir, j'ai le plaisir de saluer M. Willy Schorderet, Préfet de la Glâne, qui assistera à l'assemblée. La présence d'un préfet n'est pas habituelle lors d'une assemblée communale. Elle se justifie ce soir par des procédures cantonales de votation et d'élection récemment modifiées.

M. le Préfet Schorderet informe ensuite l'assemblée des nouveaux articles de loi en vigueur. Il s'assurera, tout au long de la soirée, que ces nouvelles procédures soient respectées. M. le Préfet Schorderet prie ensuite les participants à cette assemblée, assemblée qui sera, qu'on le veuille ou non, quoiqu'on en veuille émotionnelle, de faire preuve de respect mutuel.

Cette assemblée a été convoquée conformément aux règles habituelles, d'une part dans la Feuille officielle, d'autre part dans le journal local l'Echo Val de Charmey. Y-a-t-il des remarques concernant cette convocation d'une part, et l'ordre du jour d'autre part?

M. Cédric Yerly : Conformément à l'article 16, al 3 de la loi sur les communes, et l'article 14 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, qui donne la possibilité aux citoyens de proposer à l'assemblée communale de modifier la marche des débats, et respectivement de proposer une non-entrée en matière, nous demandons à l'assemblée communale, sur cette base, de voter une modification de l'ordre du jour en supprimant les points 7, 8 et 9, et de les remplacer par un nouveau point qui propose un crédit d'accompagnement pour les remontées mécaniques de Charmey de Fr. 800'000.- pour une durée de 3 ans dès 2017, ainsi qu'un crédit d'accompagnement de Fr. 400'000.- tel que proposé par le Conseil communal pour terminer la saison estivale actuellement en cours. Ces montants doivent permettre d'une part de couvrir les frais d'exploitation, et d'autre part, d'allouer l'éventuel surplus au financement de divers investissements, conformément au plan d'affaires du Conseil d'administration des remontées mécaniques présenté à la population lors de la séance du 4 avril dernier. Nous estimons qu'un vote en lien avec les différents points de l'ordre du jour de ce soir, ne peut aboutir qu'à la fermeture pure et simple des remontées mécaniques, été comme hiver, et privera de fait la commune de Fr. 350'000.- de rentrées fiscales directes, et de 8 Mio de retombées économiques indirectes pour la région. En outre, et tel que mentionné dans le tout-ménage distribué vendredi dernier, nous sommes convaincus que les très nombreux impacts économiques et sociétaux sur la vie de village, suite à une fermeture définitive des remontées mécaniques de Charmey, ne doivent en aucun cas être sous-estimés, au même titre que le dégât d'image vis-à-vis de la région et du canton, qui ont participé à plus de 74% au financement des infrastructures il y a seulement quelques années de cela. A noter qu'en écho aux récents signaux positifs émanant tant de la région que du canton, grâce à l'engagement exemplaire de M. le Préfet Patrice Borcard, le Conseil d'administration estime qu'un raccourcissement de la période du soutien financier sur une période de 3 ans est désormais envisageable. Toutefois, ce dernier est convaincu que seul un soutien jusqu'à fin 2019 permettra, notamment, d'assurer l'engagement de personnel qualifié nécessaire, de redonner confiance à la clientèle, de conclure des contrats de partenariat avec de futurs sponsors, et surtout de pouvoir mener à bien les discussions quant à la régionalisation des coûts d'exploitation de remontées mécaniques. A noter que conformément aux calculs effectués par l'Administration communale, ce coût s'avère être financièrement supportable par la commune durant une période de 3 ans, sans avoir besoin de recourir à une quelconque augmentation d'impôt, tout en préservant la fortune communale. Aujourd'hui, nous estimons que Charmey n'a pas un problème de remontées mécaniques, mais bien un problème de destination que nous sommes actuellement incapables de positionner, de valoriser et surtout de vendre. Enfin, nous sommes absolument convaincus que les Charmeyennes et Charmeyens tiennent à leur télécabine, et que la

commune doit, et peut encore faire un effort pour ces remontées mécaniques qui ont tellement apporté à la région, et qui vont continuer à le faire. Aussi, nous proposons d'accepter la proposition faite, à savoir :

- modifier l'ordre du jour en supprimant les points 7, 8 et 9, et
- les remplacer par le nouveau point proposé, à savoir un crédit d'accompagnement pour les remontées mécaniques de Charmey de Fr. 800'000.- pour une durée de 3 ans dès 2017, ainsi qu'un crédit d'accompagnement de Fr. 400'000.- tel que proposé par le Conseil communal pour terminer la saison estivale actuellement en cours. Ainsi, longtemps encore, nous pourrions parler fièrement de nos remontées mécaniques.

M. le Syndic : Merci M. Yerly pour cette proposition pour le moins drastique. Je dois dire au nom du Conseil communal, que nous ne pouvons pas accepter la suppression de ces points 7, 8 et 9. La proposition faite sur un montant de 3x Fr. 800'000.- plus 1x Fr. 400'000.- ne peut être traitée ici ce soir. Les raisons sont les suivantes : tout d'abord, une telle demande ne figure pas à l'ordre du jour, donc n'a pas été analysée en détail par l'exécutif, ce dernier n'a pas le droit de présenter un tel objet à l'assemblée communale sans un rapport de la Commission financière, rapport que la Commission n'a pas pu préparer, le point ne figurant pas à l'ordre du jour. C'est une somme importante qui peut avoir une influence probable sur la fiscalité. Le Scm nous a indiqué qu'une augmentation d'impôt devrait alors être soumise aux citoyens, avant la proposition la provoquant. Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible de soumettre ce soir cette suggestion à l'assemblée communale. L'exécutif vous suggère de soumettre cette proposition dans les divers, au point 10, en fin d'assemblée.

M. Cédric Yerly : Monsieur le Syndic, nous vous remercions pour ces informations et nous nous permettons d'apporter un rectificatif. Depuis le 24 mars 2016, le Conseil communal est en possession du plan d'affaires réalisé par le Conseil d'administration des remontées mécaniques, qui arrivait à la conclusion qu'un crédit d'accompagnement de Fr. 800'000.- sur une période de 5 ans s'avérait nécessaire. Depuis le 2 juin 2016, le Conseil communal est en possession de la variante se basant sur une aide de Fr. 800'000.- pour une période de 3 ans. Afin de supprimer toute ambiguïté et de rectifier ce qui a été dit dans les journaux, je me permets de vous lire un extrait de la lettre du 2 juin 2016, transmise par courriel et par courrier recommandé au Conseil communal par le Conseil d'administration des Remontées mécaniques. Je cite : « nous tenons à rectifier en premier lieu certains éléments de votre lettre qui ne reflètent pas la discussion que nous avons eue. En effet, seul les crédits de soutien au fonctionnement de Fr. 400'000.- pour terminer 2016 et de Fr. 600'000.- pour assurer l'hiver 2016-2017 ont été évoqués par le Conseil communal, qui a également précisé que plus aucune contribution ne serait allouée dès le 30 avril 2017. Nous profitons de l'occasion pour vous confirmer avoir pris bonne note de votre décision unilatérale en lien avec l'avenir de ladite société. Décision à laquelle nous ne pouvons ni adhérer, ni cautionner, étant convaincu que seules les requêtes formulées dans le plan d'affaires permettront d'assurer la pérennité de la société. A noter qu'en écho aux récents signaux positifs émanant de la région et du canton, grâce à l'engagement exemplaire de Monsieur le Préfet, Patrice Borcard, un raccourcissement de la période de soutien financier à 3 ans serait envisageable. » Fin de citation. Ainsi le Conseil communal, n'a pas jugé utile de soumettre cette variante à la Commission financière, ni au vote de la population, alors même qu'il était parfaitement en mesure de respecter le délai prévu par l'art. 12 de la LCom, qui précise que l'Assemblée communale doit être convoquée au moins 10 jours avant. Il s'agit donc là, selon le terme consacré, d'un déni de démocratie de la part de notre Conseil communal, et ce d'autant plus que ce dernier avait mandaté, il y a 3 ans, un nouveau Conseil d'administration pour ses remontées mécaniques, avec comme mission de réaliser un plan d'affaires qui devait être soumis à la population. Nous déplorons que l'on n'ait pas le courage de poser les véritables questions de fonds, et que l'on privilégie, une fois encore, un saupoudrage financier sans véritable vision. Ainsi et à la lumière de ces éléments, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nous vous demandons de mettre au vote la proposition du Conseil d'administration telle que précédemment présentée. Pour autant que les projections des finances communales présentées par

le Conseil communal au Conseil d'administration n'aient pas changées depuis la fin mai, cette charge s'avère être financièrement supportable par la Commune durant la période de 3 ans, sans avoir à besoin de recourir à une quelconque augmentation d'impôt, tout en préservant la fortune communale. A noter que si Monsieur le Préfet estime que la Commission financière doit malgré tout se réunir afin de statuer, nous demandons une suspension de séance afin que cette dernière puisse prendre position ce soir même. La Commission financière connaissant parfaitement les comptes communaux, les ayant attentivement étudiés pour la présente assemblée.

M. le Syndic : M. Yerly, je ne peux pas accepter ce que vous venez de dire. Vous avez lu la lettre que vous nous avez envoyée le 2 juin, et vous dites effectivement qu'un raccourcissement de la période de soutien à 3 ans pourrait être envisageable. Vous avez oublié de citer la ligne suivante : « Toutefois nous sommes convaincus que ce dernier s'avère indispensable jusqu'à fin 2019 ». On ne parle plus de trois ans, mais bien de quatre ans. Quel montant est-il nécessaire au fonctionnement ? Quel montant est-il nécessaire à l'investissement ? Nous ne le savons pas ! Nous ne pouvons pas venir devant une assemblée communale et proposer quelque chose qui n'a pas été clairement exposée sur papier. Vous dites également que s'il n'y a pas eu de changement dans le plan financier communal depuis que nous vous l'avons présenté, la Commission financière pourrait statuer. Eh bien, cela n'est pas le cas. Il y a quelques jours, l'Etat nous a informés sur les conséquences de la troisième révision de l'imposition des entreprises (RIE III). Val-de-Charmey va devoir essuyer une diminution des recettes fiscales des personnes morales d'environ Fr. 180'000.-. La Commission financière n'est donc pas en mesure de statuer maintenant. Je vous demande d'intervenir dans les divers pour faire votre proposition. En définitive, vous voulez quoi ? Vous voulez que la population se prononce. Pourquoi ne pas le faire en septembre au lieu de le faire ce soir ? Ce soir, et M. le Préfet tranchera, la loi ne nous permet pas de le faire. Nous n'avons pas le droit de présenter quelque chose sans l'aval de la commission financière. M. le Préfet, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. le Préfet Willy Schorderet : La réponse est difficile, car le Préfet de la Glâne ne connaît pas les finances de la commune Val-de-Charmey, ni les conséquences que de tels montants pourraient avoir. Je crois que la réponse ce soir, c'est de dire qu'il y a un crédit proposé de Fr. 400'000.-. L'autre réponse à apporter est de savoir dans quelle mesure les trois fois Fr. 800'000.- sur 2017, 2018 et 2019 vont influencer les budgets pour les années à venir en tenant compte d'autres dépenses, ce qui provoquerait une hausse d'impôt. La réflexion qui doit être faite est la suivante : soit on suit la proposition du Conseil communal et on traite les points 7, 8 et 9 point par point, soit on entre en matière concernant la modification de l'ordre du jour, avec l'inconnue de ne pas savoir si cette décision aura une influence sur les futurs budgets et sur une éventuelle augmentation d'impôt. L'autre variante est de passer selon les points du Conseil, et reprendre la proposition faite sous le point des divers, et à ce moment-là contraindre le Conseil communal de mettre le point rapidement à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée communale en y incluant un rapport de la Commission financière.

M. Mathieu Fehlmann : J'aimerais apporter quelques petites précisions. Je suis heureux que vous soyez déjà au courant de la RIE III et des incidences financières pour la commune. Je rappelle simplement que cette loi n'a pas encore été votée. Je vous rappelle également que je suis assez au courant, comme M. Alain Riedo, des tractations en cours entre les services patronaux et l'Etat pour faire passer cette loi. On ne peut donc pas prendre pour l'instant cette hypothèse comme étant fondée. Je vous remercie d'en prendre acte. Le CA des RM ne peut pas accepter de s'entendre dire que la demande de trois fois Fr. 800'000.- n'a pas été déposée formellement. Vous avez reçu cette demande le 2 juin par écrit. Nous vous avons proposé une position commune du CA et du CC, et vous l'avez refusée. Concernant la répartition des montants entre le fonctionnement et l'investissement, toutes les informations se trouvent dans le plan d'affaires du CA des RM. Merci d'en prendre également bonne note.

M. le Syndic : Je tiens également à dire que, même si la loi sur la RIE III n'a pas encore été votée, mais que l'Etat nous informe officiellement des incidences financières de l'ordre de Fr. 180'000.-,

nous devons en tenir compte dans nos plans financiers à 5 ans. Dans votre courrier, vous parlez de trois ans, vous parlez de quatre ans, vous ne parlez pas d'investissement, vous ne parlez pas de fonctionnement, je me refuse à considérer un tel paragraphe comme une offre officielle.

M. Mathieu Fehlmann : Il s'agit bien de trois ans, à savoir 2017, 2018 et 2019. Les Fr. 400'000.- pour terminer l'année 2016 ont déjà fait l'objet de discussions. De plus, ce n'est pas au CA des RM de faire une proposition à l'assemblée communale, mais bien à l'exécutif. Je vous rappelle aussi, par rapport à RIE III, qu'elle entrera en vigueur en 2019 et pas avant.

M. le Syndic : M. l'Administrateur me fait une remarque tout à fait correcte. Votre courrier est maintenant projeté à l'écran. Votre lettre est datée du 2 juin 2016, et la Commission financière a siégé le 1^{er} juin. Elle était donc dans l'incapacité de donner son avis sur le sujet. Je refuse donc d'entrer en matière et je vous propose une fois encore d'intervenir dans les divers. Vous dites que c'est à l'assemblée de décider. Justement, profitez du fait que la prochaine assemblée de septembre pourra se prononcer sur le sujet sur la base d'un dossier valable, avec une offre détaillée conséquente. Vous revenez en septembre avec un dossier qui tient la route. Ce soir, le Conseil communal n'est pas en mesure de proposer votre point.

M. Jean-Claude Kolly : Il y a quand même la possibilité, dans ce cas de figure, que le bureau se réunisse pour statuer sur cette question. Je demanderais auparavant, puisque la Commission financière a reçu les documents, de nous informer si une hausse d'impôts est prévue d'ici 2019 par rapport aux montants demandés. Ensuite le bureau, composé des membres du CC et des scrutateurs, décide in fine que le Préfet choisisse la solution la plus appropriée à présenter ce soir. J'aimerais quand même préciser, et il ne faut pas le négliger, si nous ne décidons pas ce soir, le CA des RM démissionnera de ses fonctions lors de la prochaine assemblée de la Société des RM.

M. le Syndic : J'aimerais revenir sur une chose que vous avez dite. Vous avez parlé d'une éventuelle augmentation d'impôt. Vous allez recevoir l'information ce soir. Cette augmentation est prévue et on va vous la présenter un peu plus tard dans la soirée. On vous expliquera le problème de la commune qui doit faire face à de très nombreuses dépenses importantes simultanées. Laissez-nous le faire.

M. Jean-Claude Kolly : Alors il est tout à fait possible que le bureau présente les implications financières pour la commune, et qu'ensuite on décide de voter sur la proposition du CA des RM.

M. le Syndic : Vous avez raison. Je vais réunir le bureau qui a la possibilité de se prononcer sur des propositions et sur l'ordre dans lequel elles seront faites.

M. le Syndic : Je demande donc aux membres du Conseil communal, aux scrutateurs et, à la demande de M. le Préfet, aux membres de la commission financière (qui n'ont pas le droit de vote), de se réunir dans le vestiaire hommes de la halle. La séance est momentanément suspendue.

M. le Syndic : Je m'excuse de l'attente, mais les questions étaient importantes et méritaient une réflexion approfondie. Avant de vous communiquer exactement le résultat de notre conclave, je demanderais au Président de la Commission financière de nous donner une information tue jusqu'à maintenant.

M. Henri Ding, Président de la Commission financière : Tout d'abord bonsoir à chacune et à chacun. Il s'est passé au mois d'avril, précisément le 27 avril 2016, un changement de paradigme assez important en ce qui concerne les contributions allouées aux remontées mécaniques. Le Service des Communes a enjoint la Commune Val-de-Charmey de comptabiliser, dans le compte de fonctionnement, toutes les contributions en faveur des remontées mécaniques, autres que des investissements effectifs. Alors la revendication des Remontées mécaniques qui nous demande Fr. 800'000.- pendant 5 années ne peut pas être acceptée pour une bonne raison, c'est qu'on ne sait pas de quoi il s'agit. S'agit-il uniquement d'une contribution pour « bletser » les comptes, ou s'agit-il effectivement d'investissements à faire ? D'un autre côté, nous avons examiné les comptes communaux, et avons défini la limite du déficit susceptible de provoquer une augmentation d'impôt. Elle se situe à Fr. 700'000.-. Donc, à partir de là, il est relativement évident qu'en suivant la

proposition du Conseil d'Administration on ne va pas passer à côté d'une augmentation d'impôt. Voilà c'est le changement important que j'avais à vous communiquer.

M. le Syndic : Merci M. le Président. Lors de notre aparté, le bureau de l'assemblée communale a tout d'abord entendu les recommandations de la Commission financière, puis à discuter avec les scrutateurs de ce qu'il fallait faire dans ce cas. Le bureau refuse la modification de l'ordre du jour demandée par le Conseil d'administration. Néanmoins, M. le Préfet nous propose de soumettre tout de même le point à l'assemblée, et ceci pour avoir une situation claire. J'aimerais quand même signaler ici, que nous allons voter là-dessus. M. le Président de la Commission financière nous a dit qu'il en résulterait une augmentation d'impôt. Le Conseil communal regrette, regrette fortement de devoir poser une question aussi ambiguë à l'assemblée communale. La raison en est que si vous acceptez la proposition du Conseil d'administration, il y aura une augmentation d'impôt sur laquelle le conseil est incapable de vous donner la moindre information. Je veux dire par là que l'on pourrait se retrouver dans une situation où en septembre, la population refuse l'augmentation d'impôt, et là alors, on ne saurait plus à quel saint se vouer. Mais finalement, nous avons confiance en la population. Le Conseil communal espère que la proposition de modification de l'ordre du jour du Conseil d'administration des remontées mécaniques sera refusée, parce que ça ouvrirait un chemin dans une utilisation des fonds totalement opaque. N'oubliez pas que ce sont les fonds du contribuable. Encore une fois, nous n'avons pas reçu d'offre précise concernant ce texte proposant les Fr. 800'000.- durant 3 ans. M. le Président de la Commission financière a également relevé qu'il n'y aura plus la possibilité de mettre toutes les dépenses à l'investissement. Ce qui veut dire que, au minimum, nous devrions savoir quel est le volume des investissements et celui du fonctionnement compris dans ces Fr. 2'400'000.- demandé sur 3 ans. Nous ne le savons pas, et nous nous refusons de proposer à la population de gérer ces finances futures sur de telles bases.

M. Cédric Yerly : C'est la dernière je vous rassure. Le Conseil d'administration ne veut pas paraître comme étant arrogant. Mais si on insiste autant aujourd'hui, c'est qu'il s'agit d'un virage important pour l'avenir des remontées mécaniques. Nous devons d'ores et déjà, en tant que Conseil d'administration, organiser l'hiver prochain, prendre des contacts avec des sponsors qui se sont déjà manifestés... Comment voulez-vous pouvoir vendre, ou pouvoir trouver des personnes compétentes pour gérer cette société, si on leur offre une vision jusqu'à la fin de l'été 2016 ? Imaginez que depuis 3 mois, le CA passe, sur l'ensemble des membres, 2-3 jours par semaine faire de l'administratif (courriers, factures...). On joue aux pompiers. On ne peut pas continuer comme cela. Les personnes que nous avons contactées comme directeur ou responsable administratif ne veulent pas prendre le risque de s'engager pour une société sans vision. Et en passant, pour information, le directeur et la responsable administrative en place jusqu'à la fin de l'hiver 2016 ont donné leur congé à cause du manque de soutien communal. Comment voulez-vous avoir une vision d'avenir avec des propositions comme celles du Conseil communal ? Comment le CA des RM peut-il envisager de poursuivre sa vision, alors qu'il ne partage pas la vision qui sera imposée à futur ? C'est tout simplement impossible de pouvoir faire du travail de qualité en l'état, sans directeur et sans responsable administratif en place. Je précise bien qu'il s'agit d'une demande sur trois ans M. le Syndic. Notre courrier donne réponse à un courrier reçu de la commune qui nous demandait de répondre dans les 24 heures. Chapeau. Il s'agit là de notre dernière intervention, je vous le promets. On y croit, et je vous répète qu'il ne s'agit pas de notre société. Vous parlez d'augmentation d'impôt M. le Syndic. Pourquoi sacrifier cet investissement et pas d'autres ? J'aimerais encore une fois revenir sur les Fr. 800'000.-. C'est très clair dans notre plan d'affaires. Nous avons une part d'investissement activable au bilan, et une part qui va au fonctionnement. Vous préférez continuer à gérer cette société au coup par coup ? Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse là d'une gestion très clairvoyante. Aujourd'hui, il nous faut trois ans ! C'est la raison pour laquelle nous maintenons notre demande pour vraiment aller au fond de la question.

M. Claude Bernard : J'ai entendu le cri du cœur de M. Cédric Yerly et j'ai aussi une sorte de cri du cœur. Je me sens comme abusé en tant que citoyen devant cet essai de coup de force. On nous

propose en fait une motion d'ordre, on veut modifier l'ordre du jour, mais sans appeler cette action par son nom, pourquoi ? Pourquoi ne dit-on pas que c'est cela qu'on essaie de faire ? De culbuter l'ordre du jour. Comment voulez-vous avoir confiance dans un projet qui demande Fr. 800'000.- pendant 3 ans, alors que l'on ne dit rien sur la 4^{ème} année. C'est absolument certain que celle-là et les suivantes ne seront pas gratuites. Alors si on arrivait avec un plan financier qui tient la route, je pense qu'à ce moment-là on pourrait se prononcer en connaissance de cause. Moi ça me déçoit profondément, et sur ce point-là je ne peux pas vous rejoindre. Là non plus, je n'ai pas une confiance totale.

M. Jean-Claude Pierroz : A l'issue du vote de ce soir, selon les applaudissements que je viens d'entendre, c'est clair et net que le résultat sera pour la télécabine. Bon tant mieux pour ceux qui ont applaudi, mais j'espère que ça sera le contraire. Ma question est très simple : quelles seront les conséquences du vote de ce soir en relation au vote du budget de l'école qui aura lieu au mois de septembre, et tout simplement la question finale est, doit-on renoncer à notre école ?

M. le Syndic : M. Pierroz, je vous remercie pour votre intervention. J'ai dit tout à l'heure que le gros problème que nous avons, c'est cette conjonction, et ce n'est pas la faute du CA des RM, de grosses dépenses c'est-à-dire : la révision de l'imposition des entreprises, le 3^{ème} CO de Riaz, la salle communale, l'école enfantine, etc. La situation actuelle de Val-de-Charmey au niveau de la fiscalité n'est quand même pas des plus évidentes. Val de Charmey a une imposition de 89.8%, contribution immobilière 3 0/00. Il y a 4 communes dans le canton de Fribourg qui sont plus chères, avec un taux de 100% de l'impôt cantonal. Alors, peut-être devons-nous penser plus loin. Le but, le message que nous délivre le Conseil d'administration des remontées mécaniques est compréhensible. Ces personnes sont passionnées, elles vivent avec ça, ont même probablement grandi avec ces remontées mécaniques, et les défendent bec et ongles. C'est pour cela qu'ils sont au Conseil d'administration de cette entreprise. Mais le Conseil communal doit voir plus loin, et nous devons éviter que la Commune Val-de-Charmey devienne la commune la plus taxée du canton de Fribourg. Parce que c'est là que les dégâts d'image pourraient être qualifiés de grands désastres ou de « grosse Schade ». Le canton de Fribourg est un canton très cher en impôt. Si Val-de-Charmey venait à augmenter les impôts, elle deviendrait une des plus confiscatoires du pays. Et alors l'image des investissements, la valeur des maisons, terrains et autres, en souffriraient, sans compter les gens fortunés qui pourraient partir. Vous savez très bien que certaines communes avoisinantes ont un taux d'impôt plus séduisant. J'ose espérer que les personnes que j'ai citées tout à l'heure ont le même intérêt pour la Commune que pour les remontées mécaniques. Le citoyen tranchera.

Mme Annick Remy : Nous avons un message à faire entendre à l'ensemble de l'assemblée par un groupe formé de citoyens, de tout parti politique, de tous horizons, nés à Charmey ou non, chef d'entreprise ou non. En préambule, nous souhaitons relever que ce message n'est pas contre le Conseil communal, mais pour défendre notre vision de Charmey. Nous vous demandons de ne pas interrompre notre intervention jusqu'à la fin du dernier orateur. D'avance merci.

M. Pierre Perritaz : Je comprends bien le souci du Conseil d'administration quant à la situation financière actuelle, et surtout future, qui sera difficilement tenable. Toutefois, je m'étonne que lorsqu'on brandit le spectre de la hausse d'impôt, outre les charges liées, la cause en est généralement attribuée à la seule télécabine. N'y-a-t-il pas d'autres coûts d'exploitation qui seraient déclencheur d'une éventuelle hausse de la fiscalité? Charmey a choisi, il y a longtemps, d'axer son développement sur le tourisme, une idée certainement judicieuse, tant la vie au village s'est développée, et la qualité de vie y est excellente. C'est pour cela que les familles comme la mienne sont venues s'y installer. Si l'on décide maintenant de se passer de la colonne vertébrale de ce développement touristique, la télécabine, ne faut-il pas pousser plus loin la réflexion sur la réelle vocation touristique de Val-de-Charmey pour le futur ? Réflexion qui doit porter non seulement sur l'ensemble des infrastructures pour leurs coûts, mais aussi sur les retombées fiscales et économiques, directes et indirectes. Imaginez Charmey tel que Grandvillard, magnifique village dans un cadre idyllique, avec peu de commerce, aucune chambre d'hôtel, ni colonie de vacances, et

finalement peu de vie. Enfin, il me tient à cœur de relever que les querelles charmeysannes vécues pour le projet d'école d'abord, et la télécabine aujourd'hui, vont bien au-delà du débat démocratique nécessaire, et ont pour conséquence ce climat parfois délétère au sein du village. Un frein important à l'engagement de citoyen au sein des organes, tels que le Conseil communal ou le Conseil d'administration, et un immense dégât d'image qui dépasse largement les frontières communales. L'accès aux investisseurs privés, et les possibilités de soutien régional et cantonal n'en sont dès lors qu'entravées, alors qu'une aide à l'investissement est certainement possible.

M. Thierry Moret : En tant que citoyen actif, membre du comité de CHARMECA, et initiateur de divers projets charmeysans, je suis persuadé que les différentes propositions d'activités estivales ou hivernales, ne peuvent en aucun cas remplacer le tourisme lié à la télécabine. La patinoire par exemple, créée l'année passée, est un complément à l'offre de base proposée par la télécabine. Plusieurs projets ne verront certainement pas le jour sans la télécabine. Pas de piste de descente VTT, malgré qu'elle soit prévue dans le futur plan d'aménagement local, pas de projet de village de vacances qui est à l'étude actuellement, des événements existants abandonnés tels que la nocturne de Vounetz, la finale de la coupe fribourgeoise de ski, etc... Des événements futurs fortement impactés, je pense particulièrement au 1^{er} trail de Charmey, programmé en été 2017, où un comité de douze personnes travaille actuellement. Pour quelles raisons les vacanciers viendraient-ils sans ces offres touristiques, et quel serait l'avenir de cette station ? Les offres complémentaires sont bonnes, du moment que l'offre principale existe. Si celle-ci tombe, les offres complémentaires n'ont pas de raison d'être, et pas la possibilité de survivre seules. En 1961, il y a eu les fondateurs de la télécabine pour un développement, ne soyons pas en 2016 les pourfendeurs mais les développeurs.

M. Philippe Morisetti : Le Ski Club de Charmey compte à peu près 250 membres, une trentaine de compétiteurs, une dizaine de moniteurs. Chaque année, des compétitions alpines sont organisées sur les pistes de Charmey. Pour certains week-ends, c'est 350 à 400 compétiteurs qui, après les courses, s'arrêtent éventuellement ou potentiellement avec leur famille dans les restaurants et commerces du village. Ce sont des gens de la région fribourgeoise, mais aussi au niveau romand et Suisse. Plus tard, certains reviennent en famille redécouvrir le domaine skiable de Charmey ou le village. Nous donnons aux jeunes l'occasion de pratiquer du sport dans une station villageoise qui a tout de même une renommée mondiale. Elle peut se targuer d'avoir encore dans notre village un champion olympique qui a fait la fierté de Charmey, de la Gruyère et du canton, ne l'oublions surtout pas. Nous avons aussi l'honneur d'avoir eu de nombreux cadres de Swiss Ski, ou encore un actuellement au niveau de l'élite nationale et européenne. Vous comprendrez que ça serait une immense perte pour le sport et l'économie de voir disparaître une station dans un village actif et attractif.

Mme Annick Remy : J'estime que le timing de la proposition du Conseil communal n'est pas bon. Cela équivaut à démanteler une société en difficulté, tout en sachant qu'une solution est à portée de main, et qu'il s'agit d'accepter d'être peut-être un peu secoué quelques temps. La solution proposée par le Conseil communal ne donne aucune vision de la suite, et aucune possibilité d'agir correctement, puisqu'un sursis d'une année ne permet à tenir les engagements nécessaires, et la mise en œuvre de quoi que ce soit. Qui voudra résilier son contrat de travail pour venir s'engager à l'administration ou à la direction de la télécabine, en ne sachant pas ce qu'il en sera dans quelques mois ? D'autre part, en cas de refus de soutien à la télécabine, Charmey risque de servir d'aimant dans les prochaines distributions des finances, et pour l'accélération de la mise en place de solution au niveau de l'ARG. Ceci toutefois entre les autres stations qui auront tenu bon jusque-là. Nous paierons alors pour quelque chose que nous n'aurons plus. Je dois dire que cette pensée me brise déjà le cœur.

M. Pierre-Alain Saudan : Je crains qu'en arrêtant le soutien à la télécabine, nous ne donnions un mauvais signal à l'ensemble des fribourgeois. Sans cette infrastructure, nous perdons notre statut envié de pôle touristique cantonal, et par effet domino les différentes subventions, aide ordinaire et extraordinaire auxquelles nous avons déjà eu droit et nous pouvons encore prétendre grâce à ceci. Pour donner un exemple concret : la fin des horaires d'ouverture étendue de nos commerces

villageois, et la fin de la vie du village animée. Je me demande également si les quelques événements organisés ponctuellement pourront amener le monde nécessaire afin de garantir à notre village le dynamisme et l'attractivité qui s'en dégage continuellement. Enfin, je ne peux personnellement pas imaginer les prochains hivers à Charmey sans une station ouverte, m'offrant des week-ends sportifs et conviviaux sur nos pistes de ski. D'autre part, ça serait la fin de l'animation apportée par les parapentistes, et de leurs consommations locales pour eux et leur famille, été comme hiver.

Mme Valentine Fragnière : En tant qu'enseignante, je ne peux que regretter qu'on décide de priver notre jeunesse d'un aspect fondamental de bien-être et de développement de chacun. Ceci diminuerait clairement la qualité de vie des enfants à Val-de-Charmey. D'un point de vue pédagogique, les remontées mécaniques font partie des activités de la vie de notre cercle scolaire depuis de nombreuses années, telles que les journées à ski et la messe à Vounetz. Elles offrent aux enfants la possibilité d'exploiter d'autres compétences comme l'autonomie, la collaboration, et favorise le contact avec tous les enfants du cercle par effet de décroisement de toute classe. Sans les remontées mécaniques, nous verrions disparaître une spécificité de la vie de notre école. Je crains également que cette décision ne sonne la fin de Charmey Aventure, qui ne peut être relié qu'avec la télécabine, doutant fortement qu'un accès routier lui soit attribué. A l'image de l'enfant qui a besoin de temps, de soutien et de moyens pour progresser et avancer sereinement, ne devrions-nous pas également donner sa chance au Conseil d'administration afin qu'il puisse faire évoluer notre village ?

M. Pierre Perritaz : En tant que citoyens de Charmey, nous souhaitons qu'une solution constructive puisse être trouvée dans un dialogue et une compréhension mutuelle entre le Conseil communal et le Conseil d'administration, afin de garantir que ces remontées mécaniques restent un patrimoine économique important pour notre région en été comme en hiver. N'est-ce pas une des conclusions principale du rapport Fischer, qui demandait aussi un engagement commun et non un Brexit à la charmeysanne. Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de suivre les recommandations du Conseil d'administration.

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs, je ne peux que m'incliner devant une telle organisation. J'aimerais quand même vous dire une chose. Je comprends maintenant le Conseil d'administration quand il a déclaré à la presse qu'il mettrait un peu plus d'émotion dans ses offres et la présentation du problème. Nous avons des règles différentes. Le conseil d'administration défend les remontées mécaniques. Le rôle du Conseil communal est différent, nous devons voir plus loin. Que va-t-il se passer maintenant ? A voir si la population accepte de dépenser Fr. 2'400'000.- sans connaître les détails du programme, et sans connaître le taux d'une augmentation d'impôt. Je vous l'ai dit, le Conseil communal est persuadé que si Val-de-Charmey devient la commune la plus confiscatoire du canton, le dégât d'image sera beaucoup plus grand que si les remontées mécaniques connaissent un problème. Pour quelle raison le Conseil d'administration ne propose pas les Fr. 260'000.- pour le prolongement de la concession ? Vous nous avez rapporté qu'il s'agissait de quelque chose d'extrêmement important, qui devait être fait immédiatement.

M. Alain Riedo : Vous avez lu le plan d'affaires, et comme vous avez pu le constater, le montant de Fr. 260'000.- fait partie des Fr. 800'000.-.

M. le Syndic : C'est contraire à tout ce qui était prévu, contraire à nos discussions et nos écrits. Cessons de discuter et passons maintenant au vote. L'assemblée souhaite-t-elle voter ce point à bulletin secret ? Je propose que les personnes qui veulent voter à bulletin secret lèvent la main.

Pour le vote à bulletin secret : 115

Mesdames et Messieurs, le 20% étant largement atteint, nous allons donc voter à bulletin secret.

M. l'Administrateur : Mesdames et Messieurs, je vais maintenant vous expliquer le déroulement du vote à bulletin secret. Nous avons une table de chaque côté, une pour les personnes qui ont leur nom de famille qui commence entre A et M, et une autre pour ceux compris entre N et Z. Nous vous prions de vous diriger vers le bon côté, de décliner votre identité et de retirer un bulletin. Après cela,

vous pouvez vous rendre dans les isolements situés dans le local devant vous pour voter et ensuite déposer votre bulletin dans l'urne.

M. le Syndic : L'assemblée communale accepte-t-elle la modification de l'ordre du jour tel que présentée par le Conseil d'Administration des Remontées mécaniques, qui stipule que les points 7,8 et 9 de l'ordre du jour soient supprimés, et remplacés par une demande de soutien de Fr. 400'000.- en 2016, suivi de 3 fois Fr. 800'000.- en 2017, 2018 et 2019 ?

Résultat du vote :	Citoyens présents : 376	Bulletins distribués : 358	
	Bulletins rentrés : 358	Bulletins nuls : 3	Bulletin blanc : 1
	Bulletins valables : 354	Oui : 183	Non : 171

La proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée. Les points 7,8 et 9 sont supprimés et remplacés par la proposition du Conseil d'administration. Nous allons maintenant commencer l'assemblée communale avec le point 1. Nous allons ensuite procéder à l'élection des membres des diverses Commissions, et au point 7, il sera proposé à l'assemblée de se prononcer sur la demande du CA des RM, à savoir 3x Fr. 800'000.- sur 2017-2019, plus Fr. 400'000.- pour finir 2016, et donc la non-votation ou l'abandon du fond de compensation de Fr. 250'000.-.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2016, publié dans l'Echo de Charmey n° 16 du 20 avril 2016 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch

M. le Syndic : Est-ce que quelqu'un souhaite la lecture de ce procès-verbal, ou y-a-t-il des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela n'est pas le cas. Je demande donc à celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main.

Résultat du vote : Je considère que vous acceptez ce procès-verbal à une large majorité. Merci

2. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016 - 2021

M. le Syndic : L'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle. L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Le Conseil communal vous propose de continuer les convocations selon la même procédure, à savoir, un avis dans la Feuille officielle, un affichage au pilier public et une convocation par le biais du journal local l'Echo Val de Charmey.

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal de convoquer les assemblées communales de la législature en cours par le biais de l'Echo Val de Charmey?

Résultat du vote : Je considère que c'est une acceptation à une large majorité. Merci

3. Election de la Commission financière pour la législature 2016 – 2021

M. le Syndic: Avant de passer au point 3, je souhaite informer l'Assemblée sur la façon relativement compliquée avec laquelle la loi règle désormais le déroulement des élections des commissions. La meilleure chose à faire est de prendre un exemple. La loi précise d'abord la composition, l'électeur et l'organisation de la commission. Dans l'exemple de la commission financière cela donne:

- composée d'au moins trois membres.
- élue pour une législature.
- la commission désigne son président et son secrétaire. Pour le reste, elle s'organise librement.

Ensuite, l'Assemblée doit se prononcer sur la proposition de l'exécutif concernant le nombre de membres de la commission, par exemple, 7 membres pour la commission financière.

Encore quelques précisions sur le vote en général :

- l'assemblée vote à main levée.
- toutefois le vote a lieu au bulletin secret si la demande qui en est faite est acceptée par le cinquième des membres présents.
- le président et les autres membres du Conseil communal peuvent voter. Toutefois ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide d'une délégation de compétence.
- Les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage.

Enfin, après le vote concernant le nombre de personnes siégeant dans la commission, vient l'élection des candidats proposés par les partis politiques, et là, les complications débutent : il peut y avoir deux tours, le premier à majorité absolue, le deuxième à majorité relative. On voit surtout qu'un vote tacite simplifie bien les choses, car les dispositions prévues dans la loi sont désormais très précises. S'il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir, on vote à bulletins secrets. On distribuera à près de 400 personnes des bulletins avec un nombre de lignes équivalent au nombre de sièges à pourvoir, vous devrez compléter les bulletins avec le nom des personnes que vous souhaitez élire, nous aurons ensuite un dépouillement qui pourrait durer 2 heures, etc.....

Il est bien entendu que durant le dépouillement l'assemblée serait suspendue, puisque les scrutateurs ne pourraient pas assister aux débats.

Encore quelques compléments d'informations. Seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles. J'attire votre attention sur l'alinéa 2 de l'article 9c : si le nombre de candidats dépasse le nombre de sièges à pourvoir, alors il y a distribution de bulletins blancs à chaque citoyen après contrôle de son nom sur les listes électorales. Chacun remplit son bulletin, et après le passage à l'urne, intervient le dépouillement par le bureau, bureau qui devra proclamer les résultats selon le formel suivant:

- Nombre de bulletins distribués
- Nombre de bulletins rentrés
- Nombre de bulletins nuls
- Nombre de bulletins blancs
- Nombre de bulletins valables
- Majorité absolue des bulletins valables
- Nom des personnes candidates ayant obtenu des voix dans l'ordre et avec indication de leur nombre de voix
- La présidence proclame élues les personnes qui ont obtenu la majorité absolue
- Lorsque trop de personnes candidates obtiennent la majorité absolue, sont élues celles qui comptabilisent le nombre le plus élevé de voix.

Et on recommence l'exercice si, par exemple, il n'y a pas assez de candidats ayant obtenus la majorité absolue.

Mesdames et Messieurs, vous comprenez naturellement que dans le cas où un, ou des candidats se déclareraient spontanément tout à coup, l'organisation de l'élection, le temps qu'il faudra à chacun de vous pour remplir un bulletin avec 6 à 9 noms, la votation aux urnes et surtout le dépouillement de tous les bulletins provoqueraient un volume de travail, et surtout de temps très élevé. Il faudrait compter certainement deux heures par élection de commission. Durant ce temps, l'Assemblée ne pourrait se poursuivre, puisque privée de la présence des personnes chargées du dépouillement. Aussi, j'invite les éventuels candidats qui ne se sont pas encore déclarés, à le faire avant le vote du nombre de membres par commission. D'avance je vous remercie de votre compréhension.

S'il n'y a pas de candidat, je passe au point 3. : Election de la commission financière. Le Conseil communal a respecté la démocratie et a pris mot avec les partis politiques et les membres des commissions de la dernière législature. L'exécutif communal vous propose une commission financière à 7 membres.

L'Assemblée accepte-t-elle la proposition d'une commission financière composée de 7 membres ? Je demande à celles et à ceux qui sont d'accord d'approuver la proposition du Conseil de bien vouloir le faire par main levée.

Résultat du vote : Je considère que c'est une acceptation à une large majorité. Merci

Nous passons à l'élection proprement dite. La liste des candidats apparaît à l'écran et j'invite les personnes citées à se lever quand je prononcerai leur nom.



CHARMEY
Commune

3. Candidats à la Commission financière

PDC	Mme Valérie <u>Demierre</u>, <u>Cerniat</u> M. Henri <u>Ding</u>, <u>Charmey</u> M. Camille <u>Nussbaumer</u>, <u>Charmey</u>
PLR	Mme Patricia <u>Crausaz</u>, <u>Cerniat</u> M. François <u>Raemy</u>, <u>Charmey</u>
PS & Indépendants	M. Emile <u>Bourquenoud</u>, <u>Charmey</u>
Hors-Parti	M. Pascal <u>Laville</u>, <u>Charmey</u>

11

Je vous invite à élire les candidats présentés par acclamation. Je vous en remercie.

4. Election de la Commission d'aménagement pour la législature 2016 – 2021

M. le Syndic : Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local. Il constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général. Le Conseil communal propose d'élire **7 membres** à la commission d'aménagement, plus 2 représentants du Conseil communal.

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'une commission d'aménagement composée de 7 membres, plus 2 représentants du Conseil communal?

Résultat du vote : Je considère que c'est une acceptation à une large majorité. Merci

La liste des candidats apparaît à l'écran et j'invite les personnes citées à se lever quand je prononcerai leur nom.



4. Candidats à la Commission d'aménagement

PDC	M. Bertrand Bugnard, Charmey M. Nicolas Charrière, Cerniat M. Didier Ruffieux, Charmey
PLR	M. René Ruffieux, Cerniat M. Rolf Thürler, Charmey
PS & Indépendants	M. Alexandro Lucciola, Charmey
Hors-Parti	M. Jean-Claude Pierroz, Charmey

14

Je vous invite à élire les candidats présentés par acclamation. Je vous en remercie.

5. Election de la Commission de naturalisation pour la législature 2016 – 2021

M. le Syndic : Chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la durée de la législature. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. Le Conseil communal propose d'élire **6 membres** à la commission des naturalisations.

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'une commission des naturalisations composée de 6 membres?

Résultat du vote : Je considère que c'est une acceptation à une large majorité. Merci

La liste des candidats apparaît à l'écran et j'invite les personnes citées à se lever quand je prononcerai leur nom.

5. Candidats à la Commission des naturalisations

PDC	Mme Jaquet-Gachet Valérie, Charmey M. Alexandre Charrière, <u>Cerniat</u>
PLR	Mme Nicole Sugnaux, Charmey M. Laurent Genoud, Charmey
PS & Indépendants	Mme Esther <u>Lucciola</u>, Charmey
Hors-Parti	M. Nicolas Guillet, Charmey

15

Je vous invite à élire les candidats présentés par acclamation. Je vous en remercie.

Mesdames et Messieurs, la partie élections étant terminée, nous allons passer aux votations. Avant de passer formellement au point 6, et suite à des difficultés intervenues dans diverses autres assemblées, le Service des communes et Monsieur le Préfet tout à l'heure nous ont signalé que le déroulement d'une votation doit désormais suivre un processus bien précis s'il s'agit d'un scrutin secret. Il est donc nécessaire, si cela devait se produire, que l'assemblée prenne connaissance de ces nouvelles recommandations qui s'affichent à l'écran.

Explication concernant le scrutin secret

RELCo Art. 8a

¹ Lorsque le vote se déroule au scrutin secret, les éléments suivants sont relevés et inscrits dans le procès-verbal:

- a. Nombre de citoyens présents au moment du vote
- b. Nombre de bulletins de vote distribués
- c. Nombre de bulletins de vote rentrés
- d. Nombre de bulletins de vote nuls
- e. Nombre de bulletins de vote blancs
- f. Nombre de bulletins de vote énonçant «oui»
- g. Nombre de bulletins de vote énonçant «non»
- h. Le bulletin de vote énonçant «abstention» est considéré comme blanc

20

Le point le plus important étant naturellement le point a) qui signifie que pour chaque scrutin secret, le nombre de citoyennes et de citoyens présents sera dénombré juste avant le vote. Ceci dit, nous revenons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Délégation de compétences au Conseil communal pour la législature 2016 – 2021

M. le Syndic: Suite à l'élection du nouvel exécutif, il y a lieu de renouveler un certain nombre de compétences qui avaient été attribuées à l'ancien Conseil communal. Il s'agit des

- transactions immobilières, et de
- l'exercice du droit d'emption

a) les transactions immobilières

Cette délégation de compétence a pour but de permettre à l'exécutif de procéder à de petites transactions telles que corrections de limites, ventes d'aisance ou d'autres accords avec des propriétaires, sans devoir convoquer une assemblée communale, ou attendre parfois des mois la prochaine assemblée. Vu le prix du m2 de terrain et les frais qui accompagnent toutes transactions, le Conseil propose de faire passer la limite de Fr. 30'000.- à Fr. 50'000.-.

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'élever la compétence de l'exécutif pour des transactions immobilières à Fr. 50'000.- ?

Résultat du vote : La proposition est acceptée à l'unanimité. Merci

b) Exercice du droit d'emption

Ce droit s'applique à des parcelles vendues antérieurement à des propriétaires qui auraient rencontré des difficultés financières, ou dont la construction n'aurait pas été réalisée dans le délai prévu. Cela veut dire qu'à ce moment-là, la commune doit pouvoir racheter cette parcelle aux conditions fixées dans l'acte de vente.

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal de lui donner compétence pour exercer son droit d'emption?

Résultat du vote : La proposition est acceptée à l'unanimité. Merci

7. Proposition du CA des RM : Soutien communal de Fr. 400'000.- pour 2016, suivi de trois fois Fr. 800'000. pour 2017, 2018 et 2019, et suppression du crédit d'investissement de Fr. 260'000.- pour le renouvellement de la concession de la télécabine

M. le Syndic: Je donne encore une précision qui concerne le fonds de compensation de Fr. 250'000.-. Une décision concernant ce fonds de compensation était prévu au point 7. de l'ordre du jour original. Ce point n'étant pas voté, il reste en vigueur. M. le Préfet recommande de demander au CA des RM si la question posée reflète bien leur proposition. Messieurs, nous vous écoutons.

M. Alain Riedo : Pour être précis, le fonds de compensation de Fr. 250'000.- est compris dans les Fr. 800'000.- demandés.

M. le Syndic : Nous allons donc voter sur un soutien de Fr. 400'000.- en 2016, et de 3x Fr. 800'000.- en 2017, 2018 et 2019, ainsi que la suppression de la demande de crédit pour le renouvellement de la concession. Le CA précise que dans les Fr. 800'000.-, les Fr. 250'000.- du fonds de compensation sont compris. Je vais maintenant vous présenter la position du Conseil communal. En termes de coûts, le Conseil communal estime que les RM sont économiquement insupportables si elles sont supportées uniquement par les impôts des 2'350 habitants de la Commune Val-de-Charmey. Plusieurs éléments ont été pris en compte dans cette appréciation.

Prenons l'exemple des Fr. 900'000.- nécessaires aux RM en 2016, cette somme représente 17% des impôts des personnes physiques encaissés en 2015. Seules 3 stations romandes arrivent à financer leurs installations sans aide publique : Verbier, Veysonnaz, Nendaz. Même des stations telles que Crans-Montana, Saint-Luc, Zinal ou Gstaad sont structurellement déficitaires au niveau des transports, sous-entendu, des remontées mécaniques. Vounetz n'est pas une exception. Voilà le constat de la situation communiqué par la société elle-même.

L'objectif du Conseil d'administration des remontées mécaniques dans son plan d'affaires : la seule alternative possible afin d'améliorer le cashflow de cette société est d'augmenter le chiffre d'affaires qui devrait être au minimum de Fr. 2'000'000.- de recettes pour le transport de voyageurs. La situation est différente, la moyenne du chiffre d'affaires des transports pour les RM s'établit à Fr. 1'122'000.- pour ces 3 dernières années. Et pour cette dernière année, c'est environ Fr. 1'022'000.-.

Mesdames, Messieurs, il faudrait doubler la fréquentation des remontées mécaniques pour supporter les frais. Le CA confirme donc qu'il faudrait quasiment doubler la fréquentation pour couvrir les frais. En Valais, le subventionnement des sociétés réalisant moins de Fr. 2'000'000.- de chiffre d'affaires est remis en question. La moyenne du chiffre d'affaires des remontées mécaniques de Val-de-Charmeley est de Fr. 1'122'000.- comme je l'ai dit tout à l'heure. Mais l'élément le plus important à prendre en compte, est le calendrier communal des dépenses qui va peser sur la comptabilité durant cette législature. Le Conseil communal est d'avis que ce calendrier est un des critères important de décision pour le citoyen. Aussi, M. l'Administrateur va nous le détailler maintenant.

M. l'Administrateur Jean-François Rime: Mesdames, Messieurs, le Conseil communal m'a demandé de vous parler brièvement de quelques aspects financiers par rapport à toute cette situation qui a été débattue ce soir. Je vais vous parler des trois points suivants:

- quelques chiffres clés
- impacts financiers importants dès 2019
- impact de la demande du Conseil d'administration des remontées mécaniques.

**CHARMELEY**
EN VALEIS

Quelques «chiffres-clés»

- **2014** Résultat du compte de fonctionnement avant amortissements supplémentaires: **Fr. 508'815.-**
- **2015** Résultat du compte de fonctionnement avant amortissements supplémentaires: **Fr. 506'269.-**
(après déduction de la subvention cantonale unique à la fusion de Fr. 436'200.-)

- Soutien annuel moyen aux RM 2011 – 2015: **Fr. 768'980.-**
- Contribution fonctionnement RM 2016: **Fr. 900'000.-**

- **2016: directive du SCom de comptabiliser toutes les contributions en faveur des RM, autres que des investissements effectifs, dans le compte de fonctionnement communal.**

25

Depuis la fusion de Charmey et Cerniat, au 1^{er} janvier 2014, nous avons bouclé deux exercices comptables. Le premier a montré un résultat de fonctionnement avant amortissements supplémentaires d'environ Fr. 509'000.-, alors que le deuxième, en 2015, s'est soldé par plus ou moins le même résultat avant amortissements supplémentaires, soit environ Fr. 506'000.-. On peut mettre ces résultats en relation avec le soutien annuel moyen aux remontées mécaniques sur les 5 dernières années, soutien qui s'élève à Fr. 769'000.-par année. Cette année, avec la demande qui sera votée tout à l'heure, c'est un montant de Fr. 900'000.- qui sera versé aux RM.

Il y a quelques semaines, nous avons reçu une nouvelle directive du Service des communes, qui impose à la Commune de passer tous les soutiens financiers au fonctionnement des remontées mécaniques, par le compte de fonctionnement de la commune, ce qui péjore de manière extrêmement importante le résultat financier des exercices comptables.

Venons-en au tableau des impacts financiers importants dès 2019.



Impacts financiers importants (anciens et nouveaux) dès 2019

Projet	Année	Revenu supplémentaire	Diminution recettes	Augmentation charges	TOTAL
Complexe scolaire intercommunal	2019			505'000	-505'000
Refacturation frais financiers Ecole	2019	70'700			70'700
Salle communale	2018/2019			215'000	-215'000
CO de Riaz	2019			175'000	-175'000
Implémentation RIE III	2019		177'519		-177'519
Total		70'700	177'519	895'000	
Répercussion pour la Commune					-1'001'819

26

Nous avons ici les frais financiers du nouveau complexe scolaire intercommunal de l'ordre de Fr. 500'000.- par année dès 2019. Pour rappel, la construction devrait débuter en janvier 2017, le but étant que la construction soit achevée pour la rentrée scolaire 2018-2019. Nous avons Fr. 70'000.- de revenu supplémentaire, ce qui provient de la location des nouveaux locaux du complexe scolaire aux deux autres communes partenaires du Cercle, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens. Nous avons également la salle communale qui va coûter, au niveau des frais financiers, Fr. 215'000.-, et notre participation au CO de Riaz pour un montant annuel estimé à Fr. 175'000.-, et pour terminer les répercussions de la réforme fiscale des entreprises (RIE III) qui, pour Val-de-Charmey, va représenter un manque à gagner de près Fr. 180'000.-. Si nous additionnons tous ces chiffres, nous arrivons, dès 2019, à des coûts supplémentaires pour la commune de l'ordre du million !

Passons maintenant au tableau suivant qui est en deux parties.

Impacts sur Impôts PP & PM (Personnes Physiques et Morales)

En plus des 500'000.-
déjà voté (déc. 2015)

	2016	2017	2018	2019	2020
Proposition CC	F: 400'000.- I: 260'000.-	600'000.-			
Taux impôt	0.898	0.898	0.898	0.958	0.958
Augmentation impôt	-----	-----	-----	+ 6.7%	-----

	Montant				
Proposition CA RM	900'000.-	800'000.-	800'000.-	800'000.-	800'000.-
Taux impôt	0.898	0.898	0.992	0.992	1.028
Augmentation impôt	-----	-----	+ 10.5 %	-----	+ 3.6 %
Augmentation totale impôt	-----	-----	+ 10.5 %	-----	+ 14.5 %

La partie supérieure du tableau (en rouge) représente l'impact financier de la proposition du Conseil communal, qui rappelons-le, consiste à soutenir les RM à raison de Fr. 400'000.- pour terminer la saison estivale 2016, à voter un crédit d'investissement de Fr. 260'000.- pour la part communale au renouvellement de la concession de la télécabine, puis un soutien de Fr. 600'000.- pour assurer l'exploitation durant l'hiver 2016 – 2017. Vous voyez sur ce tableau le taux d'impôt communal des personnes physiques qui est de 0.898, qui ne bougerait pas jusqu'en 2019, année des premières répercussions des charges financières induites par la construction du nouveau complexe scolaire intercommunal. Même sans contribution aux RM, nous n'échapperons pas à une augmentation d'impôts qui sera de l'ordre de 6.7%, ce qui correspondrait à un nouveau taux d'imposition de 0.958%. Je vous rappelle que j'avais déjà annoncé cette hausse d'impôts en 2012, lorsque j'étais Conseiller communal en charge des finances.

La partie inférieure du tableau (en bleu) représente la proposition du Conseil d'administration des remontées mécaniques. Ce tableau devrait être légèrement modifié, puisque lorsque nous l'avions préparé, la proposition était de 5 fois Fr. 800'000.-. Le soutien pour l'année 2016 se monte à Fr. 900'000.-. Je vous rappelle que nous avons déjà voté Fr. 500'000.- au mois de décembre 2015, auxquels nous ajoutons les Fr. 400'000.- qui seront votés tout à l'heure. La demande de soutien du CA se chiffre ensuite à Fr. 800'000.- par année jusqu'en 2020.

Le versement de ces montants auraient pour conséquence une augmentation d'impôts de plus de 10% à partir de 2018 déjà, suivie d'une deuxième augmentation d'impôts en 2020, ce qui représenterait au total une augmentation de + 14.5%, le nouveau taux d'imposition se situant donc à 1.028.

M. le Syndic : Merci M. l'Administrateur. Dans cette présentation, il s'agit de chiffres, d'une matière aride, peu agréable à consulter, spécialement lorsqu'il s'agit d'impôt. L'Exécutif considère comme indispensable de décrire et d'expliquer, en toute transparence à l'assemblée, le rôle des RM dans la comptabilité de la Commune Val-de-Charmey. Je vous rappelle le risque explicite de voir tout à coup Val-de-Charmey considérée, en réalité, comme la commune la plus confiscatoire du canton si nous dépassons les 100% des impôts, taux maximal aujourd'hui appliqué dans les communes fribourgeoises.

Revenons à la présentation de M. l'Administrateur. Le Conseil communal se devait de chercher et d'identifier une autre voie pour tenter de rendre le fonctionnement des RM tolérable pour les

finances de la communauté. L'exécutif est persuadé que les installations ont un rôle à jouer dans la réorientation du tourisme prônée par Daniel Fischer et par l'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT). Une gestion des remontées mécaniques guidée et soutenue par une coopération régionale en termes de stratégie, d'équipes techniques, de marketing, d'administration et de programmes d'activités régionaux ou suprarégionaux, est la seule possibilité permettant d'assurer un fonctionnement des installations à long terme et à un coût supportable. Cette voie, ouverte à l'analyse par la Préfecture et l'ARG, est très étroite. Mais pour le Conseil communal, c'est la seule voie, et j'espère qu'elle sera couronnée de succès.

J'en viens maintenant à un point qui me tient à cœur. La situation actuelle est insatisfaisante. Lorsque le Conseil communal a fixé sa position dans l'Echo Val de Charmey pour dire qu'il n'y avait pas de consensus, nous avons deux idées qui se confrontent, nous avons communiqué cet article, avant parution dans la presse, au CA des RM pour qu'il ne soit pas pris au dépourvu lors de la sortie des journaux. Ainsi le CA des RM avait la possibilité de se préparer. Nous aurions pu attendre la même diligence de la part du CA des RM.

Aujourd'hui, la situation est vraiment insatisfaisante. Comment doit réagir le Conseil communal, puisqu'il apprend la position du CA des RM non seulement après les médias, mais qu'en plus, l'offre a été communiquée aux médias alors que le Conseil communal n'a rien su. Comment voulez-vous que l'exécutif se présente devant l'assemblée les mains vides ? C'est le cas ce soir. L'exécutif appelle donc le Conseil d'administration à agir rapidement, afin que l'assemblée communale puisse décider le 26 septembre prochain, en toute connaissance de cause, des retombées du programme que vous proposez. Nous vous demandons de fournir au Conseil, en temps opportun, les documents écrits détaillés et accompagnés de vos arguments. Nous avons plus ou moins tout dit, et avant de passer aux questions, je demande à M. Henri Ding, Président de la commission financière, de communiquer à l'assemblée son rapport concernant cette demande de crédit. Je répète qu'il s'agit d'une demande de crédit de trois fois Fr. 800'000.- (2017, 2018 et 2019), de Fr. 400'000.- pour finir la saison d'été 2016, ainsi que la suppression de la demande d'investissement de Fr. 260'000.- comme participation communale au renouvellement de la concession de la télécabine.

M. Henri Ding, Président de la commission financière : Je ne sais pas très bien pourquoi je vais présenter un papier, parce qu'en fonction des changements vécus ce soir, je ne peux plus en tirer grand-chose. Sur la proposition du CA des RM, je peux tout simplement tirer la conclusion suivante. Nous avons envisagé des ressources supplémentaires pour les remontées mécaniques de l'ordre de Fr. 400'000.-. Ce crédit complémentaire nous amenait déjà plus ou moins à la limite de l'augmentation d'impôt. On peut donc en tirer la conclusion logique, que les trois fois Fr. 800'000.- demandés aboutiront, sans aucun doute, à une augmentation d'impôts. L'autre conséquence, c'est que le CA des RM sera tenu de fournir au Conseil communal, à partir de l'année prochaine, des demandes justifiées par rapport à ces Fr. 800'000.-. Des demandes qui seraient formulées indistinctement pour le fonctionnement des remontées mécaniques et pour d'éventuels investissements, seront dorénavant exclues. Pour ce qui concernerait de véritables investissements, le CA des RM devra demander les crédits nécessaires à la commune sous forme d'avance de fonds. La commune de Charmey ne peut pas comptabiliser dans ses comptes des investissements faits pour les remontées mécaniques. Il s'agira donc, pour le conseil d'administration, de solliciter de la part de la commune des prêts qui doivent être justifiés, documents à l'appui, de façon à pouvoir comptabiliser ces montants dans la comptabilité de la commune. Cela répond à une règle du règlement d'exécution de la loi sur les communes qui exige, et là je cite: « *chaque opération comptable doit être fondée sur une pièce justificative écrite, munie du visa de contrôle de la personne compétente* », fin de citation. Au terme de chaque exercice comptable, une estimation de ces contrats sera réalisée, et les mesures adéquates proposées à l'assemblée communale.

M. le Syndic : Merci M. le Président. Y-a-t-il quelqu'un dans la salle qui demande une votation à bulletin secret ? Cela semble être le cas. Vu que des personnes ont quitté la salle en cours d'assemblée, nous devons, dans un premier temps recompter les membres présents dans la salle.

Nous sommes actuellement 348 personnes présentes. Le vote à bulletin secret doit donc être soutenu par 70 citoyens. 78 personnes ont soutenu la proposition, il y aura donc un vote à bulletin secret.

M. le Préfet : Je voudrais revenir sur les montants qui vont être votés tout à l'heure. La loi sur les communes, à son article 87 dit que le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser les taux de ses impôts. Effectivement, par rapport aux explications données par l'Administrateur, on voit qu'en tenant compte de l'ampleur des dépenses prévues, il faut rester très attentif et prévoir des augmentations d'impôts qui pourront aller jusqu'à 15%. Lors de chaque présentation des budgets, l'assemblée doit les accepter. Si les budgets sont refusés par l'assemblée, le Conseil communal devra se remettre au travail, évaluer les augmentations d'impôts qui s'imposent ou le report de certains investissements prévus.

M. le Syndic : Avant de passer au vote, y-a-t-il des questions dans la salle ?

M. Francis Bugnard : Avant de passer au vote, je souhaite poser la question suivante. Si l'assemblée allait refuser les crédits demandés, les installations fermeront demain. Quelles seront les conséquences financières pour la commune ?

M. le Syndic : Les conséquences financières, Monsieur, on aura besoin de moins d'argent. C'est clair, mais cela n'est pas l'objectif. Je dois revenir sur un point que nous avons proposé au CA des RM. L'exécutif avait proposé au CA des RM de soumettre à l'assemblée un crédit de fonctionnement de Fr. 400'000.- pour terminer l'année 2016, crédit demandé formellement par le CA dans sa lettre du 2 juin, nous avons également proposé un crédit de fonctionnement de Fr. 600'000.- pour l'hiver 2016/2017, et un crédit d'investissement de Fr. 260'000.- comme participation communale au renouvellement de la concession de la télécabine, l'utilisation de ce dernier crédit étant échelonné entre 2016 et 2019. Que va-t-il se passer ? Si vous refusez, il faut au moins espérer que le crédit de Fr. 400'000.- soit accepté pour finir la saison, et puis peut-être revenir en septembre avec ce projet de Fr. 600'000.- pour financer la saison d'hiver. L'exécutif ne pouvait pas prendre le risque que l'existence même des remontées mécaniques dépende directement d'une décision passionnée prise dans une assemblée communale. Nous l'avons dit, et nous avons proposé ce système, car à terme, la commune ne pourra plus supporter tous les coûts. Nous proposons Fr. 400'000.- pour cet été, et Fr. 600'000.- pour l'hiver prochain. Nous espérons avoir d'ici là, comme le disait le CA des RM, des signaux positifs du canton ou de la région. Mais l'exécutif ne se fait pas d'illusion. Nous restons persuadés que tant que Val-de-Charmey paie, l'Etat ne fera rien! Nous avons donc proposé cette solution transitoire en attendant que les groupes de travail de l'ARG fassent une proposition convenable. Je vous ai dit tout au début quels sont les propriétaires des installations. Les Remontées mécaniques fribourgeoises (RMF) sont propriétaires du télésiège, Télégruyère est propriétaire du télécabine, y compris les gares de départ, intermédiaire et d'arrivée. C'est quand même surprenant qu'à ce jour, les propriétaires sont restés muets face à cette situation. C'est Val-de-Charmey qui paie tout, et tant que nous payons, il ne se passera rien. J'aimerais vous rappeler qu'en 2011 déjà, M. Félix Grossrieder accompagné de Jean-Pierre Thürler, directeur des remontées mécaniques de l'époque, avaient visité la délégation économique du Conseil d'Etat, trois Conseillers d'Etat : MM. Vonlanthen Lässer et Godel. Il ne s'est rien passé. Nouveau rappel à M. Vonlanthen en 2012, la commune ne peut plus payer. C'est négatif pour l'Etat, puisqu'en définitive, les sociétés propriétaires des remontées mécaniques sont des sociétés quasiment d'Etat. Il ne s'est rien passé, à part la déclaration d'un Conseiller d'Etat cette semaine dans les « Freiburger Nachrichten » : Grosser Schaden ! On avait prévu une transition, le CA a réussi à faire changer l'idée au Conseil communal. Alors votons, et assumons la décision qui sera prise.

Mme Corinne Valley : Vous pouvez nous donner des explications sur le fonds de compensation ? Vous venez de nous dire qu'il reste en vigueur à raison de Fr. 250'000.- car il n'a pas été voté ce soir.

Si le vote sur les soutiens de Fr. 800'000.- est accepté, est-ce-que les Fr. 250'000.- sont compris dans ces Fr. 800'000.- ?

M. le Syndic : C'est une question à laquelle nous avons déjà répondu auparavant.

Mme Corinne Valley : La réponse n'est pas très claire. Vous avez dit que le fonds de compensation annuel de Fr. 250'000.- restait d'actualité, car nous n'avons pas voté son abandon ce soir.

M. le Syndic : M. Alain Riedo a précisé en début d'assemblée que les Fr. 250'000.- du fonds de compensation font partie intégrante des Fr. 800'000.-.

M. Francis Bugnard : Vous n'avez pas répondu à ma question tout à l'heure. Quels seront les points négatifs si le vote est refusé ? Quelle sera l'influence sur les rentrées fiscales, combien coûtera le démantèlement des installations, quelle sera la casse pour la commune de Charmey ? Quelles seraient les conséquences pour Val-de-Charmey en cas de refus des crédits demandés ? N'y-a-t-il pas un petit calcul qui a été fait ? Les élèves iront skier à Moléson, Val-de-Charmey devra payer au canton pour le soutien des autres installations....

M. le Syndic : Le calcul dont vous parlez n'a pas été fait. Je peux simplement vous donner une information que j'ai trouvé dans le rapport intermédiaire de la HES SO sur la contribution économique en termes fiscaux des remontées mécaniques sur la commune, je cite : *« En revanche, cette recherche exploratoire ne nous permet pas d'affirmer qu'il existe une forte influence entre les remontées mécaniques et la demande touristique »*, fin de citation. Je vous donne une autre information très importante. On voit qu'à partir de 2007, les tendances de nuitées se stabilisent, contrairement à la fréquentation des remontées mécaniques qui diminue. Autre remarque tirée de ce rapport intermédiaire, je cite : *« Une éventuelle suppression des remontées mécaniques pourrait provoquer une réduction du revenu fiscal. L'ampleur de la baisse dépendra de l'effet sur la demande immobilière. Les données récoltées et les réflexions menées dans le cadre du mandat laissent penser que les remontées mécaniques ne représentent plus un moteur pour la demande immobilière*, fin de citation.

Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas de quelque chose que le Conseil communal avait décidé de publier, il s'agit bien du rapport intermédiaire de la HES SO, rapport, soit dit en passant, commandé par les remontées mécaniques. Ce rapport donne cependant un indice. L'étude qui dit que la commune va perdre Fr. 350'000.- de revenus fiscaux, on peut y croire ou pas, personnellement je suis sceptique. Je pense qu'il y a quelques années, avec l'arrivée des Bains de la Gruyère, le tourisme charmeysan a déjà débuté une réorientation vers les activités estivales. Je vous ai montré tout à l'heure qu'un des problèmes structurels des remontées mécaniques est le désamour des gens qui sont des habitués des remontées mécaniques. En Suisse, on a perdu en 10 ans 20% des skieurs, 33% en 20 ans. Durant la saison 2013/2014, il nous manquait 65'585 clients payants, entre la saison 2014/2015, il en manquait 71'454 ! C'est terrible, mais c'est un problème structurel. Je ne pense pas qu'un tel problème peut être résolu par quelques mesures comme l'installation d'un toboggan sur la colline de Vounetz par exemple. J'avais donné un chiffre très intéressant le 4 avril dernier. Durant l'hiver 2015, on a perdu, au niveau des remontées mécaniques, Fr. 354'000.-. Si nous n'avions pas perdu le nombre de skieurs énoncé préalablement, la saison hivernal aurait coûté Fr. 116'000.-. Ceci explique que le fonds de compensation de Fr. 250'000.- était approprié à l'époque, mais actuellement, il ne suffit plus. Si une saison d'hiver nous coûtait Fr. 116'000.-, et bien, Mesdames et Messieurs, nous ne serions pas là ce soir.

Pour conclure, je dirais simplement qu'au niveau du tourisme d'été, nous avons, et j'en suis sûr, un potentiel exceptionnel. Prenons ce qui se passe à Charmey, les remontées mécaniques, les bains, le centre de sports..., on est quasiment un club méditerranée dans les Préalpes. Si vous faites un cercle de 40 km autour de Charmey, pourquoi 40 km ?, tout simplement parce que c'est une distance que les gens parcourent encore volontiers en voiture, on va trouver Gruyères, la maison Cailler, Gstaad, le musée olympique, le château de Chillon, le glacier des Diablerets, le Montreux festival, le musée Chaplin, l'alimentarium à Vevey, etc..., nous sommes véritablement au centre d'un parc

d'attractions. Si nous travaillons sur ce concept de D. Fischer « 4 saisons, 10 mois vert », nous aurons la possibilité de faire peut-être de Charmey le camp de base des Préalpes. Cela doit être l'objectif à atteindre. Mais combien nous allons perdre si la télécabine ferme, je ne le sais pas, et je ne peux pas vous le dire. Notre objectif est de transmettre les remontées mécaniques à leurs propriétaires, au canton, à la région, parce que Charmey seul ne pourra plus supporter ces installations. Je regrette un peu ce soir, la votation de tout à l'heure, parce qu'elle était uniquement émotionnelle. Bien sûr, et c'est normal, il y a de l'amertume, de la frustration, mais vous ne pouviez pas attendre du Conseil communal qu'il réagisse différemment. Quelle serait la crédibilité d'un Conseil communal basant ses principaux critères de décision sur l'émotionnel et le sentimental ? Vous devez recevoir le message qu'il y a une autre façon de voir les choses.

M. Philippe Yerly : J'aimerais quand même revenir sur cette série d'idées noires que vous avez présentées, qui sont certes réalistes, mais totalement incomplètes. Le magnifique tableau que nous a présenté l'administrateur, c'est un supplément de charges financières. Qu'en est-il des recettes supplémentaires ? Ces dernières années, la commune a vu son résultat d'exercice dépasser d'un million à peu près le budget prévu. Comment pouvez-vous être sûrs que les charges sont exactes alors que les recettes vont aussi évoluer ? Vous allez goudronner la place de la télécabine, pour en faire ensuite un parking payant. Vous en retirerez des ressources. Tenez aussi compte des recettes supplémentaires, et non pas seulement des charges supplémentaires. Une période de transition sur une année est absolument irréaliste. Trois ans c'est le minimum.

M. le Syndic : Supposons que l'on mette, comme c'est prévu, 2.4 millions, et ça sera probablement plus, et que les groupes de travail de l'ARG nous annoncent d'ici 2-3 ans qu'ils vont nous aider en versant Fr. 50'000.- par année. Vous pensez que cela va résoudre le problème ?

M. Philippe Yerly : C'est votre rôle de Conseiller communal de convaincre le canton et l'ARG.

M. le Syndic : Je vous remercie M. Yerly, je n'y avais pas pensé. Je propose de donner la parole à M. l'Administrateur pour répondre à vos questions concernant les charges et les recettes.

M. l'Administrateur : M. Yerly, pour répondre à votre question, j'aimerais tout d'abord vous dire que nous ne sommes pas tout à fait tombés de la dernière pluie à l'administration communale. Je vous ai présenté un surcoût de 1 million dès 2019, et je vous ai ensuite montré l'évolution prévue des impôts communaux. Cette évolution tient compte des surcoûts annoncés d'une part, et des recettes supplémentaires évaluées d'autre part. L'estimation de l'augmentation des recettes est de 1.5% annuellement, et croyez-moi, c'est assez optimiste. Lorsque l'on sait que les impôts sur les personnes physiques représente plus des 2/3 des rentrées fiscales, et qu'en parallèle, ils restent stables depuis 2014, vous conviendrez qu'une augmentation annuelle de 1.5% est optimiste.

M. Pierre-Alain Murith : On aimerait bien aussi parler, et non pas seulement écouter. Vous parlez sans arrêt des remontées mécaniques, mais le centre sportif, le club méditerranée de la région comme vous l'appellez, il perd chaque année des centaines de milliers de francs, et c'est toujours la faute des remontées mécaniques. Ensuite vous parlez de l'école. On a de la peine à trouver 2.4 millions, et vous voulez construire un projet d'école à 14 millions. Alors il y aura aussi pour l'école des augmentations d'impôts. Il faut arrêter de nous promener et de nous raconter des salades tout le temps. Il faut laisser les gens voter et prendre leur responsabilité. A un certain moment, on a aussi la possibilité de regarder les choses et prendre nos responsabilités. Les gens présents ce soir sont adultes et savent ce qu'ils font. Il faut arrêter de nous ressasser continuellement les remontées mécaniques. Il y a d'autres problèmes dans cette commune à gérer, et c'est toujours occulté.

M. le Préfet W. Schorderet : Là, je me dois d'intervenir. Je dois relever que le syndic a fait preuve d'une transparence totale ce soir. Posez des questions, c'est bien. Par contre, je ne tolère pas qu'on attaque le syndic ainsi. Je dois reconnaître qu'il a fait un travail de communication transparent, et il donne le sentiment que le Conseil communal fait son devoir, et c'est ce que l'on attend du syndic et des Conseillers communaux.

Gérard Stauffer : Je suis un étranger parmi vous, car je ne suis pas charmeysan de souche. Cela fait 10 ans que nous habitons Charmey, et nous avons un grand plaisir à habiter avec vous. Je suis quand même étonné ce soir par une certaine ambiance dominée par la peur. Cela me déçoit. Depuis le début de cette assemblée, on est dominé par un sentiment de peur. On veut nous faire prendre des décisions sous pression de peur. Il y a un défaitisme dans cette assemblée communale. Vous ne croyez plus à votre résilience, vous les Charmeyens, vous les montagnards qui avez déjà relevé tant de défis dans votre histoire. J'ai l'impression d'avoir devant moi un Conseil communal qui tient la barre de votre bateau. Il sait très bien ce qu'il fait et où il veut aller. Il a de la vision et de la motivation. Il est en train de vous dire « j'y crois aussi à la télécabine ». En face, vous avez un Conseil d'administration, c'est mon point de vue, mais je le dis quand même, qui joue sur deux pages A4, dans un tout-ménage, la carte de la peur. Il se présente devant vous en disant, si vous ne faites pas ce que l'on vous dit, on démissionne en bloc. Vous imaginez un instant, chers concitoyens, que votre Conseil communal, que vous avez élu pour prendre soin du patrimoine commun de cette commune, que ce Conseil communal dise, si vous ne faites pas ce que l'on veut, on démissionne demain. On fait quoi alors ? Vous avez élu un Conseil communal pour prendre soin du patrimoine de la collectivité. Tout à l'heure, vous avez pris une décision basée sur la peur. Moi, je vais vous dire ce que je vais voter tout à l'heure. Je vais refuser ce crédit pour obliger les parties à retourner à table. Voter non à ce crédit ne veut pas dire la fin de la télécabine, parce que personne ne veut la fin de la télécabine dans cette commune. Tout le monde sait que la télécabine, c'est l'image aussi de Charmey. Mais il faut commencer à croire en nous. Je suis un peu déçu de voir comme on joue l'article de la peur. Je pense que cette région mérite mieux que la carte de la peur.

M. Jean-Pierre Thürler : On a assisté, en début d'assemblée, à ce que j'appellerais un combat des chefs. J'invite désormais ces deux parties à composer. J'interviens aussi ce soir en ma qualité d'ancien président des remontées mécaniques où j'ai aussi vécu des moments difficiles. J'ai aussi été à la table du Conseil. Je trouve ce soir la situation désagréable, aussi bien pour le Conseil communal que pour l'assemblée communale. Nous allons tout à l'heure décider d'une proposition. C'est un vote à risque, le risque de tout perdre par rapport à ce qui était proposé. C'est un dommage qui risque de coûter plus cher encore. Je voudrais relever ici, si j'ai bien suivi les débats, que le Conseil communal est favorable au maintien des remontées mécaniques, du moins à court et moyen terme, et partant le Conseil d'administration évidemment. La proposition faite ce soir par le Conseil communal (env. 1.3 Mio) est à mi-chemin de la demande de soutien sur 3 ans qui se chiffre à 2.8 Mio. L'effort qui nous est demandé ce soir, c'est en gros 1.5 Mio supplémentaire sur 3 ans. Personnellement, je pense qu'il faudra, à l'avenir, éviter absolument la rupture de dialogue entre le Conseil communal et le Conseil d'administration, ceci pour avoir des débats plus sains. Dans ce sens, je suggère à cette assemblée de faire le pas, non pas à mi-chemin, mais à 100% pour ces trois ans, avec l'engagement du Conseil communal et du Conseil d'administration, de faire un chemin commun auprès de la région et du canton. Le moment est venu, car les débats de ces dernières semaines, voire de ce soir, auront fait réfléchir les politiciens de la région, respectivement le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Ne risquons pas de tout perdre. Je vous invite donc à prendre une décision favorable, et assumons encore ces 2.8 Mio sur 3 ans. Il ne s'agira pas de 3 ans de perdu.

M. Christian Charrière : Je vois que beaucoup de personnes parlent d'émotionnel ce soir. Je trouve qu'en 2016, l'émotionnel a créé un grand malaise à Charmey. Il n'y a qu'à voir les pour et les contre. Les Fr. 800'000.- qu'on va voter, moi j'y suis opposé, car dès 2017, il y aura des demandes de crédit complémentaire. Dans la presse, j'ai pu lire qu'il y aura des recettes supplémentaires de Fr. 75'000.- suite à l'introduction du parking payant. Mais c'est qui qui va goudronner la place de la télécabine ? C'est la commune ! Alors je ne sais pas s'il faut vraiment rester dans l'émotionnel ce soir.

M. le Syndic : Je voudrais répondre à la personne qui est intervenue sur les coûts de la piscine. Vous avez à l'écran la participation communale à la piscine, c'est-à-dire environ Fr. 150'000.-. La personne a dit que la commune mettait beaucoup d'argent dans le centre sportif. C'est exact. Il s'agit d'une décision des autorités charmeysannes qui doit dater de 40 ans, de mettre quasiment gratuitement à

disposition des sociétés sportives, des installations qui permettent d'animer la vie associative charmeysanne. Je fais encore une remarque sur l'émotionnel et le rationnel. Même si nous sommes au centre d'un processus démocratique, et le souverain tranchera, nous ne pouvons pas cacher les difficultés de la situation. Quelle que soit la décision qui sera prise par l'assemblée ce soir, l'amertume sera grande, chez les uns comme chez les autres. Le 14 juin, lors d'une rencontre d'une délégation du Conseil d'administration des installations, MM Cédric Yerly et Mathieu Fehlmann, faisaient une remarque pleine de lucidité sur le risque de fracture dans la communauté, entre les personnes définitivement attachées aux remontées mécaniques, et celles priorisant l'équilibre financier communal. Ce danger existe. Probablement, il se produira pour longtemps. Chacun devra y mettre du sien pour le surmonter, quel que soit le destin des installations. Nous allons maintenant passer au vote. La question posée est la suivante :

Acceptez-vous la proposition du Conseil d'administration des remontées mécaniques de soutenir financièrement les installations par un crédit supplémentaire de Fr. 400'000.- en 2016 pour terminer l'été, suivi de trois crédits de Fr. 800'000.- chacun pour 2017, 2018 et 2019 ?

Résultat du vote :	Citoyens présents : 348	Bulletins distribués : 343	
	Bulletins rentrés : 343	Bulletin nul : 0	Bulletins blancs : 3
	Bulletins valables : 340	Oui : 170	Non : 170

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs, je ne me réjouis pas de ce résultat qui démontre la fracture dans la population. Selon l'article 18 de la Loi sur les communes, en cas d'égalité, c'est le Président qui départage.

« Je considère donc la proposition du Conseil d'administration des remontées mécaniques comme rejetée ». Je propose par contre de passer au vote un soutien de Fr. 400'000.- pour finir la saison, et je soumetts immédiatement cette proposition au vote.

De plus, avec le Conseil communal, nous nous engageons à rencontrer dès que possible le Conseil d'administration des remontées mécaniques.

Passons au vote, tout en sachant que le Conseil communal et la Commission financière soutiennent ce crédit.

Acceptez-vous la demande de crédit de Fr. 400'000.- des remontées mécaniques pour finir la saison 2016 ? Je demande à toutes les personnes qui acceptent cette proposition de se manifester en levant la main.

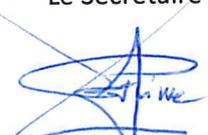
Résultat du vote : Je considère que la proposition est acceptée à une large majorité. Merci

10. Divers

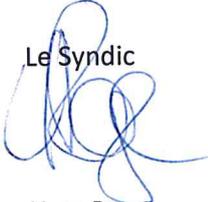
M. le Syndic : Y-a-t-il des questions dans les divers ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie et je lève la séance, en vous souhaitant une bonne rentrée.

Fin de l'assemblée : 00h45

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire

Jean-François Rime



Le Syndic

Yves Page